

## LA CRISTALLISATION DU LIEN SOCIAL DES USAGERS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Frédéric Reichhart

Cet article propose d'analyser les caractéristiques mais aussi les limites du lien social des usagers du secteur social français. A partir de 15 entretiens réalisés dans un hébergement accueillant des travailleurs handicapés présentant des handicaps mentaux et bénéficiant d'une orientation professionnelle avec hébergement de la COTOREP, il démontre que le rapport à l'autre des personnes en situations de handicap demeure fortement restreint et limité. En effet, celui-ci se cantonne aux connaissances du lieu de travail et du foyer d'hébergement, ponctuellement prolongé au sein de la sphère familiale. En somme, les échanges relationnels se cristallisent au sein de la bulle du secteur médico-social. Ni l'accès à l'emploi par l'intermédiaire du travail protégé, ni l'accès et l'accompagnement aux loisirs, soutenu ou non par un encadrement éducatif, ne parviennent à élargir l'horizon relationnel des usagers, « vers l'extérieur », au delà des murs institutionnels.

### **COMMENT LE RÉSIDANT DE L'HÉBERGEMENT RENÉ CASSIN ORIENTÉ AU CAT D'ERSTEIN CONSTRUIT-IL SON RAPPORT À L'AUTRE?**

Un nouveau rapport au temps caractérisé par l'articulation et la recherche d'équilibre entre un temps contraint et un temps libre marque la société moderne et définit la normalité (Yonnet, 1999). En effet, « ce qui identifie la normalité sociale, si l'on veut, le critère par lequel les agents sociaux jugent de leur degré de normalité ou d'intégration sociale, c'est la possibilité pour eux de traverser alternativement dans la journée, dans la semaine ou l'année, des temps d'obligation et de contraintes et

des tranches libératoires » (Yonnet, 1999). Ces propos traduisent l'influence accordée au travail ainsi qu'au loisir dans la temporalité mais surtout dans la désocialisation de l'individu. Plusieurs questions se posent à ce sujet, notamment concernant les personnes handicapées. Comment ces dernières vivent-elles le temps du travail et le temps du loisir? Ces deux temps contribuent-ils à l'intégration sociale? Notre étude tente de comprendre comment les usagers du secteur médico-social, plus précisément les résidents de l'hébergement René Cassin, orientés professionnellement au Centre d'Aide par le Travail (CAT) d'Erstein (France-67), élaborent leur rapport à l'autre au sein de ces deux sphères. Nous utilisons le terme de résident afin de définir les personnes de notre échantillon, à savoir les résidents de la structure d'hébergement René Cassin. Dans un premier temps, nous allons aborder notre problématique, présenter nos hypothèses de recherche et exposer le protocole méthodologique utilisé par rapport aux caractéristiques de notre échantillon. Ensuite, dans un second temps, nous décrirons les rapports sociaux induits par l'orienta-

---

Frédéric Reichhart, Attaché Temporaire à l'Enseignement et à la Recherche (ATER) en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), Responsable pédagogique maîtrise APA (Activités Physiques Adaptées), Centre de Recherches Européennes en Education Corporelle (CREEC), Université Marc Bloch (UMB), Strasbourg (67) France. Courriel : frederic.reichhart@wanadoo.fr.

tion professionnelle en CAT. Puis, dans un troisième temps, nous tâcherons de traiter du loisir et de ses vertus socialisantes.

### **TRAVAIL ET LOISIR ... LES DEUX PILIERS DU LIEN SOCIAL?**

Avant d'aborder notre questionnement, il nous faut préciser le cadre législatif qui institue le « secteur médico-social » français. La loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées, modifiée par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, en constitue le noyau central. Transversale, elle légifère l'ensemble des mesures relatives à la vie quotidienne, scolaire, administrative, sanitaire, sociale et professionnelle des personnes en situations de handicap. Néanmoins, la particularité de la question professionnelle aboutit à la spécificité législative de la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés (TH) (Lévy, 1988). Héritage d'un passé historique mouvementé (Doriguzzi, 1994), elle modifie paradoxalement l'obligation d'emploi des personnes handicapées : tout en imposant à l'employeur un quota de 6 % de TH à employer, elle lui donne également la possibilité de s'acquitter de cette obligation, soit par le reversement d'une contribution annuelle pour chacun des bénéficiaires qu'il aurait dû employer, soit en passant des contrats de sous-traitance avec des structures du travail protégé. De ce fait, l'emploi des personnes en situation de handicap se répartit entre le milieu ordinaire et le milieu protégé par le biais d'ateliers protégés (AP) et de Centre d'Aide au Travail (CAT). « Au 31 décembre 2001, 1419 CAT et 468 AP accueillent respectivement 96651 et 16651 personnes » (Brouard, 2004). Notre questionnement propose d'aborder la socialisation issue de l'activité professionnelle du TH en milieu protégé, précisément en CAT. L'hypothèse de recherche préconisée décrit le TH comme inclut dans un monde économique mais exclut d'un monde social.

Par contre, la sphère extraprofessionnelle plus particulièrement celle du temps libre avec les loisirs semble développer et consolider le lien social. En effet, le loisir « favorise la rencontre, facilite les rapports sociaux, construit un environnement social

et relationnel » (Sue, 1981, p. 56). En somme, il se situe comme le nouveau moteur et réceptacle des liens sociaux, « le lieu du lien où l'Homme ne cesse de reconstruire l'infrastructure du tissu social » (Yonnet, 1999, p. 8) : « ...les significations collectives, l'être ensemble, la sociabilité... » ne parvenant plus à se construire à partir du travail, de la famille, de la religion, de l'entreprise, de l'action politique ou syndicale, se forment dans le loisir (Yonnet, 1999). Le loisir « réassure le lien social, il produit de la cohésion sociale, il réinvente des communautés d'appartenance dans la communauté des pratiques... » (Yonnet, 1999, p. 34). Cela oriente notre seconde hypothèse vers l'attribution d'une fonction aux pratiques de loisir: le loisir, reflet de la densité et de la diversité du lien social, élargit l'horizon relationnel des personnes handicapées.

### **UNE MÉTHODOLOGIE « ADAPTÉE »**

L'étude réalisée porte sur 15 personnes présentant des déficiences mentales légères. Cet échantillon très institutionnel se compose de personnes bénéficiant à la fois d'une orientation professionnelle (Rêve, 1995) mais aussi d'hébergement de la COTOREP (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel). Cette dernière, créée par la loi d'orientation du 30 juin 1975, hérite de la responsabilité de reconnaître le handicap et donne un statut à la personne de plus de 20 ans tandis que la CDES (Commission Départementale d'Éducation Spécialisée) traite les dossiers des personnes âgées de moins de 20 ans. « La COTOREP statue sur treize types de demandes : six concernent des mesures relatives au travail et sept des mesures de nature sociale, dont trois allocations, une mesure de placement en établissement médico-social, deux types de cartes (invalidité et stationnement) et un avantage concernant la personne aidante. » Ce sont les mesures de reconnaissance de la qualité de TH (RQTH), d'orientation professionnelle (ORP) et de placement en établissement spécialisé qui caractérisent notre échantillon. Concernant le placement, la « COTOREP est compétente pour proposer l'orientation d'un adulte handicapé vers un établissement médico-social d'hébergement ». Concernant la RQTH, la COTOREP en reconnaissant la qualité de TH propose un classement hiérarchisé en catégorie.

La catégorie A définit un handicap léger et provisoire, la catégorie B un handicap modéré et durable, la catégorie C un handicap grave et définitif (Chanut, 2003, P2). Les personnes de notre échantillon bénéficient d'une RQTH de catégorie B.

Exerçant leur activité professionnelle au CAT d'Erstein, l'ensemble des personnes interrogées sont domiciliées à l'hébergement René Cassin dans cette même localité bas-rhinoise de 9800 habitants, située à 20 km au Sud de Strasbourg. Le CAT d'Erstein, ouvert en 1994, se constitue comme une structure mixte, astreinte à une mission double, à la fois économique et sociale : tout en étant une entreprise, il n'en demeure pas moins une structure médico-sociale qui dépend du Code de la Famille et de l'Aide Sociale et non du Code du travail. Ainsi, il offre aux adultes handicapés « des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, un soutien médico-social et éducatif et un milieu de vie favorisant leur épanouissement personnel et leur intégration sociale » (Blanc, 1995, p.127), de sorte que des activités de soutien et un accompagnement aux loisirs et à la culture, complètent les activités productives. Il regroupe plus de 90 TH et est en relation avec plus de 20 entreprises locales dans le cadre de contrats de sous-traitance.

Quant à la structure d'hébergement, son ouverture date d'octobre 2000. Elle se compose d'un bâtiment comprenant six appartements répartis sur deux étages avec une capacité d'accueil de 15 résidents. Chaque appartement est occupé par deux ou trois locataires qui partagent des pièces communes : un salon, une cuisine, une salle de bain et des sanitaires. La chambre à coucher reste individuelle, préservant une dimension privée. L'ensemble des résidents de la structure d'hébergement a accepté de répondre à nos questions. L'échantillon se compose de cinq hommes et dix femmes, âgés de 20 à 53 ans.

Outre ces caractéristiques administratives et institutionnelles, des aspects cliniques renvoyant à des comportements spécifiques sont à souligner. Les personnes interrogées présentent des troubles dans les prises de décisions et d'initiatives. Leur âge mental varie entre 8 et 13 ans, ce qui explique une immaturité et des traits infantiles se retrouvant dans leurs pratiques et représentations. L'écriture et le

niveau culturel différent, mais demeurent dans l'ensemble relativement faibles. Certaines personnes ont été scolarisées en milieu ordinaire et maîtrisent les bases de l'écriture et de la lecture, mais les entretiennent peu.

Pour aborder cette recherche, la démarche préconisée s'inspire de Bachelard. En effet, ce dernier décompose la structuration d'une recherche en trois temps : « Le fait est conquis, construit, constaté » (Bachelard, 1995). Notre constat de l'objet s'appuie sur l'entretien, car ce dernier se fonde sur la communication verbale. De nombreux résidents n'ayant pas accès à l'écriture et à la lecture, toute récolte par questionnaire s'envisage difficilement. De ce fait, le choix de l'entretien individuel répond à l'utilisation indispensable d'un outil privilégiant le moyen de communication de la population étudiée. Les 15 entretiens qui soutiennent notre analyse proviennent de l'ensemble des résidents de la structure d'hébergement. Effectués dans les appartements des personnes interrogées, ils demeurent planifiés selon la disponibilité des résidents, toujours en dehors des heures de travail, en soirée ou le week-end. Afin de préserver l'anonymat de notre échantillon, les noms et prénoms ont été volontairement changés. De plus, la construction de l'entretien nécessite une préparation particulière. Les questions sont agencées en fonction des trois thématiques de notre objet d'étude, à savoir le travail, le loisir et le lien social. Cependant, les spécificités des personnes interrogées imposent certaines précautions ; pour réduire les biais, les questions posées sont exprimées sous une forme qui se rapproche autant que possible du langage habituel du sujet (Grawitz, 1986) : il nous faut tenir compte du système de référence des personnes interrogées. Afin que les questions soient compréhensibles, nous leur avons posé des questions très concrètes aussi proches que possible de leur vie quotidienne. Ensuite, le degré de symbolisation étant très faible, les questions les plus pragmatiques prennent le plus de sens. Il faut également ajouter que les résidents sont très influençables et approuvent facilement tout point de vue, acquiesçant volontiers pour faire plaisir à l'interlocuteur ou alors par habitude. Pour cela, des entretiens non directifs permettent aux personnes de s'exprimer librement, à leurs façons, avec leurs mots et sans être

influencées. Par conséquent, les questions posées n'induisent pas les réponses. Pour compléter cette structuration de l'entretien, nous avons posé des questions thématiques, dynamisées à l'aide de relance pour réorienter le discours vers le thème proposé. Ceci a pour but de pallier les fréquentes digressions. Enfin, selon la situation, des questions moins ouvertes (semi-directives) rassurent les résidants perdus et angoissés par des questions trop « vastes ». Nous avons tenu compte des recommandations de Robert qui dans une étude portant sur la domiciliation de personnes déficientes intellectuelles soutient que « l'entretien semi-directif peut être très bien adapté aux personnes usagères de service en déficiences intellectuelles » (Robert *et al.*, 2002). Mais, en même temps, nous avons également porté attention aux travaux de B. Kroese démontrant l'efficacité des questions ouvertes et non directives pour récolter des données auprès de personnes handicapées mentales (Kroese *et al.*, 1998).

Enregistrés puis retranscrits de manière intégrale, les entretiens sont analysés : leur analyse, complétée par une note de synthèse, reprend leur déroulement, nos impressions ainsi que les attitudes observées. Les parties des entretiens retranscrits dans ce travail sont volontairement écrites en italique et placées entre guillemets pour éviter toute confusion entre le discours des usagers et nos interprétations.

### **LE CAT : UNE BULLE SOCIALEMENT HERMÉTIQUE**

Notre première hypothèse aborde la socialisation des résidants de la structure d'hébergement René Cassin concernant leur lieu de travail à savoir le CAT d'Erstein. Elle introduit un nouveau regard sur cette structure, sur sa fonction et les rapports sociaux qu'il induit. Lieu de travail, espace d'apprentissage et d'émancipation, le CAT apparaît comme transitoire et médiateur. De plus, il concentre une partie importante du réseau relationnel du TH. Mais, ce réseau demeure limité, strictement « intramuros » et interusager.

### **Un espace de production particulier : « un truc pour travailler » mais « pour les personnes qui sont handicapées »**

Selon les personnes interrogées, le CAT représente un espace de production : Gisèle qui a tout juste 20 ans soutient qu'il « sert à travailler, à ce qu'il y ait du travail ». Michel, 20 ans également, a été orienté au CAT depuis moins d'un an. Affecté aux espaces verts, il s'« occupe de la tonte, du désherbage, d'arracher les mauvaises herbes ». Il définit le CAT comme « un truc pour travailler pour ceux-là qui n'ont pas de boulot ». Béatrice se rapproche de sa 25<sup>e</sup> année. Depuis 5 ans, elle fait du conditionnement pour des prestataires extérieurs au CAT. Elle précise les 3 lettres du sigle CAT... « Centre d'Aide par le Travail » tout en ajoutant que c'est aussi « une usine mais qui n'est pas comme les autres ». Le CAT se détermine comme un lieu de travail, avec la particularité de proposer une activité professionnelle aux personnes en situations de handicap. Réparties en atelier de travail, ces dernières se placent sous la responsabilité du personnel encadrant, les moniteurs d'atelier : Béatrice explique qu'elle travaille dans une « une usine où il y a des moniteurs qui nous aident... quand on a un problème, ils peuvent nous aider... c'est-à-dire qu'on peut pas travailler nous-mêmes quoi ». Elle différencie le CAT d'une entreprise en milieu ordinaire par les capacités et l'autonomie des travailleurs justifiant l'encadrement des moniteurs. « Alors que dans les grandes usines... au lieu de faire des emballages, dans la plupart des cas, ils donnent du travail et après on se débrouille ». Claude, du haut de ses 28 ans, effectue un travail « assez minutieux » qui consiste à monter des paraboles; il souligne la particularité du CAT par la spécificité des TH : « un CAT c'est pour les personnes en difficulté, pour les personnes qui sont en difficulté pour travailler à l'extérieur ». Sylvie, 34 ans, partage cette opinion. Elle travaille depuis une année en milieu protégé au CAT. Ayant eu des expériences peu concluantes en milieu ordinaire, elle explique que ce sont des « gens handicapés » qui travaillent en CAT. Katia, jeune travailleuse de 23 ans qui a intégré le CAT depuis deux ans conclut qu'il concerne « les personnes qui sont handicapées ».

**Un espace d'apprentissage et d'émancipation  
« pour apprendre du travail » et « avoir un patron  
à l'extérieur »**

Au-delà de cette fonction productive, la représentation des TH du CAT d'Erstein concernant leur lieu de travail s'étaye en deux logiques distinctes mais complémentaires. À une logique d'apprentissage du travail s'ajoute une logique d'émancipation professionnelle. Toutes deux traduisent une volonté d'intégrer le milieu ordinaire du travail. En effet, l'apprentissage de nouvelles compétences motive fortement l'investissement du TH au CAT. Martine, 27 ans, intègre le CAT en 1995 et confirme la fonction d'apprentissage du CAT en le définissant comme un lieu « *pour apprendre... du travail* ». Élodie se présente comme une jeune femme de 26 ans, très timide et calme. Cela fait 6 ans qu'elle a été orientée en milieu protégé. Elle répond que le CAT « *lui apprend à travailler* ». Par contre, pour Sylvie, le CAT prend la forme d'un apprentissage prolongé par une embauche : le CAT a pour but d'« *apprendre un travail et puis être embauché* ». Il se dessine comme une passerelle préparant le passage vers le milieu ordinaire. Travailler au CAT n'est pas perçu comme une activité salariale mais comme un apprentissage pour aboutir à un véritable emploi, « *dehors, à l'extérieur* » en milieu ordinaire. Katia affirme que le CAT a été créé « *pour les personnes handicapées... pour qu'on apprenne à sortir du CAT, à faire autre chose* ». Etienne, jeune homme de 23 ans, travaille au CAT depuis 1999. Motivé et dynamique, il revendique haut et fort son désir d'indépendance et d'autonomie. Son travail au CAT « *lui apprend beaucoup de choses... pour plus tard... si on voudrait avoir un patron à l'extérieur* ». Claude accorde aussi au CAT cette même logique transitoire et décrit son activité professionnelle comme « *bien pour un début* », mais qu'il « *verrait pour la suite* ». Finalement, le CAT apparaît comme un moyen d'intégration. L'apprentissage qu'il soutient a pour but de travailler en milieu ordinaire, comme le dit Etienne d'« *avoir un patron à l'extérieur* ».

**Un espace où « l'on rencontre des gens »**

Espace de production, d'apprentissage, d'émancipation mais aussi espace social, le CAT induit un

rapport à l'autre qui s'articule autour des temps productifs mais aussi des temps de récupération. En effet, les rapports sociaux entre TH et personnel encadrant mais aussi inter TH se développent spécifiquement. Que cela soit dans le temps de production effectif organisé autour de l'atelier ou que cela soit dans des temps hors travail, tels que la pause ou le repas de midi, un rapport à autrui se dégage.

Un premier type de lien social se profile autour de l'atelier. Ce dernier, résultant d'une organisation spatiale et temporelle correspondant au cadre institutionnel, régule les relations professionnelles avec les collègues et les moniteurs. Il coexiste avec un second lien qui découle des activités informelles et des moments qui échappent au temps de la production. Sylvie, par exemple, nous confie qu'elle retrouve ses amis pendant la pause. « *Je discute beaucoup avec eux à la pause* ». Édouard malgré ses 25 ans possède un côté très immature et adolescent. Il travaille au CAT depuis 1994 et profite du temps entre la fin du déjeuner et la reprise du travail l'après-midi pour passer un peu de temps avec sa petite amie. « *Après il y a une heure pour faire ce que tu veux... je discute un peu avec Isabelle... c'est ma copine* ». Béatrice retrouve ses amis du CAT pendant les pauses et se défoule : « *Et vous vous retrouvez entre amies au CAT? – Ouais, surtout quand il y a des pauses, souvent on déconne* ». Un espace d'échange où le TH peut aisément construire son rapport à autrui, faire des connaissances et rencontrer ses amis, se structure au CAT. Katia a beaucoup d'amis qu'elle affirme avoir rencontré sur son lieu de travail : « *Et ces amis, tu les as rencontrés au CAT? – Oui* ». En somme, le CAT se constitue en tant que lieu d'échange où se tisse le rapport à l'autre. C'est là « *que l'on rencontre les gens et que l'on fait leur connaissance* » avance Sylvie. Parfois des connaissances de travail deviennent plus que des collègues et comme le dit Claude « *il y en a aussi qui sont des amis* » : Michel nous parle de Jean-Marc, « *un copain qui travaille au CAT* » ; Katia affirme qu'elle a « *beaucoup d'amis* » qu'elle voit souvent pendant « *le boulot... au CAT* ».

Finalement, le CAT constitue un espace de rencontre. Les TH ne tissent pas uniquement des

liens professionnels, mais aussi des liens plus authentiques, des liens amicaux. Cependant, dans ces deux situations, le lien social se caractérise par une orientation exclusive et limitée vers des personnes issues de la sphère médico-sociale.

### **Le CAT, une « passerelle de papier »**

Pour résumer, le CAT se présente en tant qu'espace d'apprentissage investi pour l'acquisition et le développement de nouvelles compétences professionnelles. Mais, il apparaît également comme une première étape vers une insertion dans le monde ordinaire du travail, une préparation à un véritable emploi « à l'extérieur ». Considéré par les travailleurs comme un passage, un espace transitoire, il vise à préparer la sortie du milieu protégé. Plus qu'un outil d'apprentissage, il prend la forme d'un outil d'émancipation, de promotion sociale et professionnelle, mais aussi d'intégration. Effectivement, le CAT illustre une prise en charge institutionnelle investie par les TH comme une possibilité d'accès au milieu ordinaire du travail.

Ces éléments réfutent notre première hypothèse de recherche qui situe le TH orienté en CAT comme inclus dans un monde économique, mais exclu d'un monde social. Effectivement, l'aspect économique se trouve effacé au profit d'un aspect plutôt éducatif et émancipatoire : le CAT ne répond pas uniquement à la possibilité d'exercer une activité professionnelle, il représente véritablement l'espérance et la possibilité de préparer et d'accéder à un emploi en milieu ordinaire. Il s'agit prioritairement au-delà de l'accès au milieu ordinaire du travail d'être intégré dans la société, plutôt que d'exercer un emploi au sein du milieu protégé. Cela nous amène à distinguer l'accès à l'emploi de l'intégration. De ce fait, le travail protégé ne doit pas se définir comme une fin en soi et se confondre avec l'intégration. Au contraire, il doit se constituer en tant qu'instrument au service de l'intégration.

Le TH cantonné au sein de la bulle du travail protégé semble osciller entre le normal et le pathologique, entre la société et l'institution médico-sociale, entre le travail protégé et le milieu ordinaire. Cloisonné à l'intersection de deux mondes antagonistes, le CAT apparaît comme une structure close

induisant « un dedans » et « un dehors », distinguant un intérieur d'un extérieur. Il tente péniblement de se poser comme une fragile et illusoire « passerelle de papier » entre le secteur médico-social (le dedans, l'intérieur) et la société (le dehors, l'extérieur). Entre rejet et inclusion, il illustre cet inconfortable entre-deux que Murphy nomme la « liminarité » (Murphy, 1990).

Néanmoins, parallèlement à l'émancipation et à la « liminarité », le CAT contient toute une dimension sociale où le rapport à l'autre se constitue dans l'alternance de temps et d'espaces formels et informels. Tandis qu'un lien très institutionnel s'élabore dans le cadre professionnel avec les moniteurs et les collègues de travail, un autre lien plus naturel se noue autour d'activités informelles. Ainsi, les amis se retrouvent au CAT et entretiennent leurs relations pendant les pauses. Au moyen de supports qui échappent au cadre institutionnel et à ses exigences, un lien informel se construit. Malheureusement, ce cercle relationnel se restreint à la sphère professionnelle pour constituer la plus grande partie du réseau de proximité. Nous le qualifions d'« intra-muros » car il se compose exclusivement d'usagers. En somme, le lien social inhérent à l'orientation en CAT se cristallise entre personnes en situation de handicaps, entre usagers et apparaît « sectorisé » au sein du « médico-social ».

Ainsi, offrant un espace social limité, peu ouvert vers la société, le CAT ne favorise ni une ouverture sociale et relationnelle, ni une véritable intégration. En utilisant les notions d'intérieur et d'extérieur, de dedans et de dehors, les travailleurs le décrivent comme une sorte de « bulle » confortant l'image d'une structure fermée sur elle-même et cloisonnée.

### **LE MYTHE DU LOISIR SOCIALISANT**

Le discours des résidents de l'hébergement René Cassin précise la constitution du rapport à l'autre dans le « temps des loisirs ». Le loisir peut-il se constituer comme un vecteur du lien social? Permet-il d'élargir l'horizon relationnel des résidents de l'hébergement René Cassin au sein ou alors au-delà de l'institution? À l'aide des données récoltées lors de nos entretiens, nous avons déterminé deux types

de loisirs, un « loisir libre » et un « loisir encadré » renvoyant chacun à des représentations, des pratiques et des enjeux spécifiques.

### **Le loisir libre : « entre un temps pour soi et un temps avec les autres »**

Le terme de « loisir libre » définit la mise en place d'activités par chaque résidant et qui demeurent indépendantes de l'organisation et de l'encadrement éducatif. Reflet de la gestion du temps de chacun, de ses usages et des capacités individuelles, il se formalise autour de deux modalités décrites par les résidants. La première rassemble le repos, la détente et le divertissement. La seconde s'oriente plus vers la socialisation, principalement vers le cercle amical et la cellule familiale. La distinction s'amorce entre un « temps pour soi » et un « temps avec les autres ».

#### **Un loisir qui fait du bien**

Certains résidants mettent en place des activités répondant à un besoin de repos et de détente. En effet, ils apprécient parfois d'être seuls, pour se détendre, se reposer et construire leur intimité. À l'image de Sylvie qui déclare « *j'aime bien être tranquille* », le cas de Pierrette apparaît sensiblement identique. À 40 ans, elle a déjà vécu en appartement mais ayant peu d'autonomie dans la vie quotidienne, elle a opté pour une orientation en foyer. Sa principale demande reste la tranquillité ainsi que la préservation de sa vie privée. C'est pourquoi elle s'insurge contre Denise, une autre résidante « *qui veut savoir pourquoi j'étais pas là* ». Elle redoute qu'« *...après tout le CAT, tout le monde est au courant* ». La demande de discrétion et de vie privée se dévoile dans le temps libre. La revendication de moment pour rester seul, au calme afin de se reposer, dévoile le besoin de goûter à la tranquillité et d'expérimenter l'intimité et la solitude. Sylvie traduit bien ce besoin en déclarant que « *cela fait du bien d'être seule* ».

Édouard ajoute au loisir une fonction de divertissement. Il « *regarde un peu la télévision* » et enregistre des émissions préférées à l'aide de son magnétoscope. Il aime également écouter de la musique pour se détendre et nous explique : « *...Le soir, je me*

*couche sur mon lit et j'écoute un peu la musique* ». Élodie fait de même, elle associe l'écoute de la musique à une détente : « *J'écoute de la musique, cela me détend* ». Quant à Roger, âgé de 52 ans, en quelque sorte le doyen de la structure, il apprécie le calme de son appartement et profite de son temps libre pour lire : « *La lecture c'est mon loisir* ». Nous constatons que le loisir libre se formalise par des activités procurant détente et divertissement et qui montrent l'importance accordée par le résidant à la préservation d'un « temps pour soi ».

#### **Un loisir qui fait du lien**

À la détente et au divertissement s'ajoute une fonction sociale. En effet, le loisir libre médiatise des rencontres. Nous remarquons que pour certains, les liens avec la famille prennent une place considérable : Claude rend visite à ses parents sans préciser de contenus ou d'activités particulières : « *des fois je vois mes parents* ». Par contre, c'est à l'occasion du week-end qu'Étienne « *fait une visite à sa mère* ». En sa compagnie, il « *va se balader* » ou « *sort en forêt* ». Les rencontres sont prétextes à de multiples activités telles que la balade, le bricolage et la manutention : Édouard passe une grande partie du week-end à bricoler avec son père. Ces loisirs « familiaux » se distinguent principalement par leur temporalité. Ils ne s'inscrivent pas en semaine ou en soirée mais uniquement en fin de semaine. Le week-end constitue la principale occasion pour le résidant de visiter ses proches.

Néanmoins, le loisir libre ne se restreint pas à un lien social uniquement « familial » ; il témoigne également de la densité du lien amical. Le loisir libre traduit la manière dont chaque résidant entretient ses relations amicales. En rassemblant des personnes qui s'apprécient, il reflète un espace authentique de rencontre et d'échange. Ainsi, Katia invite ses amis chez elle. Elle les accueille autour d'un café, discute avec eux, visionne une vidéo ou écoute de la musique : « *on boit un café, on regarde des vidéos, ou des fois on parle, on met de la musique* ». Gisèle entretient avec ses amis des relations privilégiées : elle « *prend du temps avec eux, raconte ce qu'elle vit* ». Michel préfère inviter son copain Jean-Marc à boire un café, Claude invite ses amis chez lui ou se fait inviter chez eux. Parfois, il leur propose une

sortie au cinéma. Ces différents exemples montrent que le loisir libre se diversifie dans une variété de rencontres et d'échanges transférentiels dans la sphère familiale mais aussi entre amis. Par contre, il nous faut préciser les caractéristiques de ce réseau relationnel, notamment du cercle amical : les personnes qui le composent sont uniquement issues du cercle institutionnel. Autrement dit, ce sont des usagers, soit des résidents de l'hébergement René Cassin, soit des travailleurs du CAT d'Erstein qui constituent le cercle amical des résidents. Le réseau relationnel se limite au cercle institutionnel.

### **Un reflet des capacités et du degré de socialisation**

Le contenu du loisir libre se caractérise par des rencontres et de discussions ; il se constitue comme un baromètre reflétant un degré de compétence, un niveau d'autonomie, mais également d'autodétermination. En ce sens, le loisir libre exprime la capacité du résident à mettre en place une activité, à l'organiser, bref à se déterminer et se construire en tant qu'acteur et décideur. La possibilité de choisir, de se positionner, d'expérimenter de nouveaux centres d'intérêt en est la résurgence : en impliquant des choix personnels, des prises de décisions, il renvoie à « l'expression d'un comportement choisi » (Bellefleur, 2001). C'est le cas d'Étienne lorsqu'il montre un intérêt pour le grand écran et déclare « *je vais voir des films au cinéma d'Erstein* ». Assister à un spectacle, aller au cinéma, au concert ou au théâtre est considéré comme un loisir culturel correspondant à une pratique valorisée socialement. Supposant la motivation à se déplacer vers l'extérieur, il exige une information suffisante concernant le spectacle pour pouvoir le choisir. Le spectacle culturel s'oppose à une activité intérieure et à une passivité : c'est une démarche active (Sue, 1980, p. 91).

Finalement, le loisir libre illustre la mobilisation des compétences des usagers mais également leur investissement social. Il traduit le degré d'ouverture aux autres et au monde indiquant une pauvreté ou une richesse relationnelle. Par contre, le lien social des résidents se cloisonne au sein du secteur spécialisé : les résidents semblent « rester entre eux », enfermés dans des relations interusagers.

### **Le loisir encadré ou la tentative d'élaboration du lien social**

Parallèlement au loisir libre, un autre loisir se dessine au sein de l'hébergement René Cassin, un loisir institutionnalisé que nous avons nommé loisir encadré, fruit de l'organisation du personnel éducatif de la structure.

### **Un loisir collectif et institutionnalisé**

En nous appuyant sur le rapport d'activité 2001, nous pouvons affirmer que le loisir encadré regroupe des pratiques comme l'activité aquatique, l'escalade, la poterie, le tennis de table ou encore des sorties diverses (restaurant, manifestation culturelle). Ces activités possèdent le point commun de se dérouler en groupe et d'être encadré par un éducateur. Claude souligne cette présence, expliquant qu'il se rend à la piscine municipale d'Erstein « *avec un des éducateurs de l'hébergement* ». Tout comme Élodie qui se rend au même endroit « *avec un éducateur pour apprendre à nager* ». Quand à Étienne, il pratique l'escalade un mardi sur deux « *avec un éducateur* ».

De plus, l'activité aquatique décrite par Pierrette se déroule « *avec un moniteur* » « *et en groupe* ». Attardons-nous par rapport aux caractéristiques de ce groupe. Pierrette le connaît et les personnes qui le compose lui sont familières : « *il y en a une c'est ma colocataire et les autres, c'est mes collègues de travail* ». L'identification et la reconnaissance des participants se fait soit par rapport à la domiciliation (hébergement) soit par rapport au lieu de travail (CAT). Les propos de Michel vont dans le sens d'une identification par rapport au domicile. Il confirme qu'il va à la piscine « *accompagné d'un éducateur, en groupe avec Martine, Denise, Claude...* » et que ce groupe se compose de « *ceux de l'hébergement* ». Dans un autre domaine, Claude pratique l'escalade « *par le CAF...le Club Alpin Français* ». Il grimpe « *un mardi sur deux... dans une salle* » avec « *des collègues* ». Ainsi, il situe ses compagnons de cordée par rapport à la sphère professionnelle. Tout comme Édouard qui considère les personnes pratiquant avec lui l'activité aquatique comme des travailleurs du CAT. Il insiste également sur le fait qu'il ne va « *pas seul* » à la piscine

et qu'il est accompagné par « *des collègues et un moniteur* ». Dans tous les cas, le groupe se constitue d'usagers du « secteur social » participant à la même activité et bénéficiant d'un accompagnement éducatif.

Ainsi, fortement institutionnalisé, le loisir encadré contribue à la constitution d'un lien social interne, « intrapersonne handicapée ». Le rapport à l'autre entretenu par le loisir encadré reste marqué par des liens institutionnels. Malgré la distinction entre « *les collègues de travail* » et « *ceux de l'hébergement* », le lien social issu du loisir encadré se réduit à la sphère restreinte du secteur médico-social. Par contre, certains loisirs encadrés visent une ouverture et tentent de briser ce lien institutionnel en stimulant un lien avec autrui hors des murs de l'établissement. C'est le cas de l'activité escalade.

#### **L'activité escalade : une tentative « d'ouverture » par delà les murs institutionnels**

L'activité escalade en tant que loisir encadré offre une possibilité de rencontre et d'échange hors institution. Elle se déroule dans un gymnase équipé d'un mur d'escalade, situé à la périphérie de Strasbourg. Elle n'est pas dépendante d'un enseignement, ni associée à une formation quelconque. Le mur d'escalade demeure disponible pour les pratiquants licenciés ayant souscrit une adhésion annuelle au Club Alpin Français. Cette adhésion donne droit à l'utilisation des infrastructures, à des créneaux horaires précis et définis au préalable. Trois résidents de l'hébergement René Cassin, membres du CAF, accompagnés par un éducateur sont concernés par cette activité. Il s'agit de Claude, Étienne et Katia. Cette dernière nous explique qu'elle pratique cette activité avec « *d'autres personnes...* ». Cependant, elle ne « *parle pas trop* » avec eux, car elle ne « *les connaît pas ...beaucoup* ». Mais ces individus ne « *la dérangent pas* ». D'ailleurs, « *il y en a un qui nous dit où poser le pied...* » et qui « *nous conseille* ». Autour d'échanges de « pratiquants », de conseils de grimpeurs, des échanges avec des « non-usagers » se mettent en place. De son côté, Claude a compris que les personnes présentes dans la salle sont des « *abonnés du CAF* ». Malgré qu'il ne « *les connaît pas trop* », il les aborde occasionnellement : « *des fois, on*

*discute... Je fais un peu de conversation* ». Progressivement, au fil des séances, un contact s'établit entre les résidents et les grimpeurs : le lien social n'est plus uniquement institutionnel et « intercollègues » ou « intertravailleurs ». Par le biais de la pratique sportive, des échanges ont lieu entre pratiquants sportifs, sous la forme de conseils et de petites discussions. La pratique de l'escalade, organisée hors institution, au sein d'un espace sportif prédéfini, permet aux résidents de s'ouvrir à autrui et d'élargir leur horizon relationnel. Cependant, il ne faut pas surestimer la portée socialisante de cette activité. Les relations sociales qu'elle induit ne sont ni constantes, ni soutenues. Déterminées par l'escalade, le rapport à l'autre avec des « non-usagers » reste éphémère et friable pour s'effriter rapidement (Reichhart, 2005). Nous pouvons expliquer cet effritement par le fait que lors de l'accès et du contact avec le monde ordinaire, les personnes handicapées ne possèdent pas les « compétences sociales requises pour habiter les statuts sociaux qui leur sont attribués, ni pour s'adapter à leurs exigences » (Calvez, 1998, p. 255).

#### **La fin d'un mythe**

À l'hébergement René Cassin, les loisirs des résidents ne sont ni homogènes, ni uniformes et se polarisent autour de deux logiques. La première se caractérise par des loisirs libres, c'est-à-dire des activités informelles et personnelles mises en place par chaque résident. Autour d'échanges, ces activités rassemblent des personnes qui s'apprécient. Par des visites à la famille, par des rencontres avec des amis ou simplement par des moments de détente et de distraction où chacun peut se retrouver seul, le loisir libre alimente un rapport à soi, mais aussi à l'autre. Il devient un indicateur des capacités de chaque résident ainsi que de son degré de socialisation et d'autodétermination. Mais, le lien social qu'il dévoile apparaît limité : c'est un lien social interne, interrésidents et TH du CAT. En effet, toutes les relations des résidents se concentrent autour de connaissances issues de la sphère médico-sociale, vers des usagers. Une deuxième logique dépend de la mise en place d'activités institutionnelles, encadrées et organisées par l'équipe éducative. Selon leur organisation, ces activités structurent un espace transférentiel nouveau contribuant à un lien

vers de nouvelles connaissances qui ne se cantonnent plus au secteur social. Un lien avec des « non-usagers » s'élabore mais peu soutenu, il s'effrite rapidement. Le loisir encadré tente de participer à l'élaboration du lien social en inscrivant le résidant dans une ouverture à la société, espérant prolonger le lien social hors de la bulle institutionnelle. Malheureusement, l'activité escalade démontre que le loisir encadré ne demeure pas suffisant pour garantir la continuité et la constance des relations sociales des résidents.

La description et l'analyse des loisirs des résidents de l'hébergement René Cassin contribuent à démystifier le loisir intégrateur. Nous pouvons minimiser la fonction socialisante du loisir; celui-ci ne stimule pas la relation à l'autre, n'élargit pas l'horizon relationnel des personnes handicapées au delà de l'institution. Le mythe du loisir intégrateur s'effondre; les vertus socialisantes du loisir s'avèrent très limitées. Certes, le loisir apparaît comme un indicateur du degré de socialisation, mais il n'apparaît pas comme le constituant du rapport à l'autre.

### **LA CRISTALLISATION DU LIEN SOCIAL**

En conclusion, notre étude met en exergue deux aspects. Premièrement, nous remarquons que l'institutionnalisation du traitement du handicap et par conséquent l'accompagnement éducatif exerce une influence sur les relations sociales des usagers du « secteur spécialisé ». En effet, l'orientation professionnelle vers le milieu du travail protégé ainsi que l'encadrement de pratiques de loisir par l'équipe éducative déterminent la nature et la forme du rapport à autrui. La prise en charge éducative et institutionnelle contribue à la constitution d'un lien interusager: les relations sociales des usagers restent contenues et limitées à la sphère du secteur spécialisé. Calvez explique que les relations sociales des personnes handicapées restent associées au secteur spécialisé et qu'elles ne peuvent s'en détacher. Figées entre l'institution et le monde ordinaire, elles demeurent condamnées à « rencontrer des personnes de même condition » (Calvez, 1990). Ainsi, l'orientation professionnelle en CAT induit un rapport à l'autre cristallisé entre TH. Il en demeure de même concernant les pratiques de loisir

organisées par l'équipe éducative du foyer. Confirmant cette cristallisation, elles introduisent également un lien social limité. Malgré le déroulement de certaines pratiques de loisir à « l'extérieur » de l'établissement telles que l'activité escalade, les échanges relationnels apparaissent éphémères et friables. Le loisir ne parvient pas à « décristalliser » ce lien interne, ni à le prolonger au-delà du mur institutionnel dans le « milieu ordinaire ». « En bref, les personnes handicapées s'éprouvent entre elles. Toujours voulues incluses et toujours écartées » (Stiker, 2000, p.15).

Deuxièmement, les pratiques de loisir non institutionnalisées que nous avons nommées « loisirs libres » montrent à leur tour une cristallisation des relations sociales. À nouveau, les échanges sociaux restent contenus, orientés vers la famille, les connaissances professionnelles (TH) et de la structure d'hébergement (résidents). Cependant, elles viennent révéler une capacité d'auto-détermination et de choix qui traduit le lien social à « l'état brut », sans qu'il soit biaisé et déformé par l'accompagnement éducatif. Par contre, ce lien social authentique ne s'élabore pas dans l'institutionnalisation de l'activité professionnelle et des pratiques de loisir, mais plutôt dans un rapport informel et libre à une activité, un choix d'action et d'investissement. Ainsi, il n'y a de véritable lien social que dans des conditions où la liberté, la responsabilité et l'autodétermination ont une place.

En somme, à l'aide du prisme du loisir et du travail protégé, nous avons mis en évidence la cristallisation du lien social des personnes handicapées dans la sphère spécialisée. Cela confirme les propos de Robert dans son étude sur l'habitation et les relations sociales de déficients mentaux, qui démontre que « la majorité des participants ont un réseau de proximité limité aux proches et aux services reliés à la déficience intellectuelle » (Robert *et al.*, 2002). La difficulté pour les personnes handicapées mentales d'élaborer et d'entretenir une relation sociale avec autrui relève d'une incapacité trop souvent oubliée malgré sa prépondérance. Ni le loisir, ni le travail et l'accompagnement socio-éducatif ne réussissent à pallier ces difficultés relationnelles.

## LIMITS CONCERNING SOCIAL INTERACTIONS OF PEOPLE WITH INTELLECTUAL DISABILITY

This paper proposes to analyze the characteristics but also the limits concerning social interactions of the people with intellectual disability. Interviews with 15 subjects who are living in an institutional housing, demonstrate restricted and limited social interactions. Indeed, for them, social interactions are confined to persons working in « sheltered workshops » (CAT) and/or living in the same institutional housing and occasional visits to relatives. Thus, social exchanges crystallize in the crucible of the « medico-social sector ». The fact of having a job in a work structure dedicated to people with disabilities and having access to leisure, supported or not by social workers, doesn't contribute to expand their social relations beyond the institutional walls.

### BIBLIOGRAPHIE

- BACHELARD, G. (1995) *La formation de l'esprit scientifique*. Paris : PUF.
- BELLEFLEUR, M. (2001) *Le loisir contemporain*. Presse universitaire du Québec.
- BLANC, A. (1995) *Les handicapés au travail, analyse sociologique d'un dispositif d'insertion professionnelle*. Paris : Editions Dunod.
- BROUARD, C. (2004) *Le handicap en chiffre*, en coordination avec les membres du comité de pilotage : Nathalie Dutheil, Pascale Gilbert, Hélène Michaudon, Solveig Vanovermer (DREES), Pierre Tisserand et Catherine Vaslin ( DGAS), Marc Maudinet, Annick Piquet, Jésus Sanchez ( CTNERHI).
- CALVEZ, M. (1990) Les handicapés mentaux et l'intégration ordinaire : une analyse culturelle, Handicap et Inadaptations, *Les cahiers du CTNERHI*, 51-52, 31-58.
- CALVEZ, M. (1998) Les carrières d'intégration sociales des déficients mentaux; un enjeu biographique. In : Blanc Alain et Jacques Henri Stiker, *L'insertion professionnelle des personnes handicapées en France*. Paris : Desclée de Brouwer.
- CHANUT, J.-M. (2003) *L'activité des COTOREP en 2003*. Études et résultats. 267. DRESS.
- DORIGUZZI, P. (1994) *L'histoire politique du handicap, de l'infirme au travailleur handicapé*. Paris : L'Harmattan.
- GRAWITZ, M. (1986) *Méthodes des sciences sociales*. Paris : Dalloz.
- GREEN, A.-M. (2000) *Les métamorphoses du travail et la nouvelle société du temps libre*. Paris : L'Harmattan.
- KROESE, B., GILLOT, A. & ATKINSON, V. (1998) Consumers with intellectual disabilities as service evaluators, *Journal of Applied Research in Intellectual Disabilities*, 11, 2, 116-128.
- LEVY, M. (1988) La loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, une obligation bien tempérée, Handicap et Inadaptations, *CTNERHI*. 42.
- MURPHY, R. (1990) *Vivre à corps perdu*. Paris : Plon. Collection Terres humaines.
- RAPPORT D'ACTIVITÉ 2001. Hébergement René Cassin. 67150 Erstein France.
- REVE, J.-M. (1995) *Guide Néret pour les handicapés*. Paris : Editions Lamarre.
- ROBERT, D., MORIN, P. & DORVIL, H. (2002) Habitation, Identité et relation sociales. L'expérience résidentielle d'usagers de services en déficience intellectuelle, Handicap et Inadaptations, *Revue de sciences humaines sociales*, 96, 1-19.
- STIKER J.-H. (2000) *Pour le débat démocratique : la question du handicap*. Paris : CTNERHI. Paris.
- SUE, R. (1980) *Le Loisir*. Paris : PUF.
- YONNET, P. (1999) *Travail et loisirs, temps libre et lien social*. Paris : Éditions Gallimard, Collection Bibliothèque des sciences humaines.